



## Installation en france de mon amie américaine

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mon amie est américaine et envisage de vivre avec moi en France dès les mois de Juin. Nous allons nous marier en 2011 mais avant quelles sont les démarches à effectuer pour lui obtenir un titre de séjour? Un PACS est t'il possible en attendant?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans l'immédiat, votre amie peut venir sans visa pour une période inférieure à 3 mois. Au delà elle doit solliciter auprès de l'ambassade française aux Etats-Unis un visa long séjour.

Ce visa sera son titre de séjour pour l'ensemble de la première année de séjour, sous réserve de son enregistrement dans les deux premiers mois de son arrivée auprès de l'office de l'immigration et de l'intégration (OFII) le plus proche de votre lieu de résidence.

Ce visa ne permettra pas à votre amie de travailler sur le territoire français car pour cela elle devra obtenir une carte de séjour.

En fait les éléments pris en considération pour la délivrance de ce visa sont ces garanties financières : attestations de ses ressources personnelles (au minimum les 3 derniers mois de TOUS les comptes bancaires (Comptes cheque, d'épargne?) plus tout autre justificatif de moyens financiers ou biens possédés comme, à titre d'exemple : justificatifs d'une pension de retraite ou de revenus réguliers ; rentes diverses ; revenus immobiliers ; portefeuille d'actions ; etc?

Si elle remplit ces conditions le visa lui sera délivré et passé le délai d'un ou même après votre mariage elle pourra demander une carte de séjour vie privée et familiale d'une durée d'un an renouvelable.

Cordialement